



**Intervention de Pierre HENRY**  
**Directeur général de France terre d'asile**  
*Colloque « Mineurs isolés étrangers : vers quelle protection européenne ? »*  
**Strasbourg, le 20 octobre 2010**

Le moment présent est un moment grave, difficile. L'idée européenne vacille, hésite sur le chemin qu'elle doit prendre, les orientations et alternatives qu'elle peut offrir au monde, les politiques protectrices de justice sociale et de redistribution qu'elle est susceptible de proposer à ses populations dans chacun des Etats européens et dans l'ensemble européen.

Ces hésitations - souvent ces remises en cause du modèle social et économique, ont des conséquences sur la manière dont sont menées et affichées les politiques migratoires. Dans une période de stagnation économique, les politiques migratoires sont le plus souvent restrictives, les libertés individuelles sont malmenées, les valeurs liées à l'accueil de l'autre, à l'acceptation des différences, se mettent en berne. Partout en Europe, en France, en Italie, en Norvège, en Belgique, en Suisse, en Autriche, ces régressions sont accentuées par une présence durable de l'extrême-droite dans la vie politique. Il ne s'agit pas ici de crier au loup, d'appeler à je ne sais quel réflexe simpliste mais l'évidence doit s'imposer à nous : l'extrême droite et ses idées se sont incrustées au plus profond de nos sociétés. Oh, elles prospèrent sur des demandes très simplistes : l'ethno-nationalisme, l'égoïsme politique et fiscal ; toute complexité est rejetée. Pour l'extrême droite, les problèmes sociaux sont réduits à des explications simples : l'immigration, la construction européenne, la gouvernance mondiale. C'est dans ce contexte que la diffusion d'idées criminelles peut commencer.

Le lien est établi entre criminalité et présence des étrangers, le long changement de la nature de la population est redouté, la population de souche étant en passe d'être submergée par l'arrivée massive et incontrôlée d'étrangers ... ces thèses travaillent l'opinion depuis près de trente ans - ce n'est pas nouveau - mais ce qui est nouveau, c'est la contamination de ces idées d'extrême droite vers la droite de gouvernement et dès lors, leur banalisation.

Cette situation incite les acteurs que nous sommes à plus de responsabilités, à plus de pédagogie, à plus de vigilance, à encore plus de fermeté sur les principes.

Car nous sentons bien que parfois, le découragement guette. Le fatalisme semble être la valeur refuge. Alors il faut simplement avoir le courage de reprendre notre rocher - tel Sisyphe - inlassablement.

Responsabilité et pédagogie - sur la question migratoire, je ne pense pas que la simple affirmation du principe de mobilité suffira à convaincre l'opinion publique et les élus de son bien-fondé. Je crains même exprimer ainsi que cette idée soit contre-productive : car derrière la question de la mobilité se pose celle de l'installation dans les territoires, de la répartition entre territoires : ces choix doivent être pensés, délibérés, pesés, car ils ont des conséquences.

Responsabilité et pédagogie - car bien sûr des défis nous attendent pour les vingt ou trente prochaines années : défi économique du partage et de la redistribution, défi démographique du déclin et du trop-plein, défi écologique de la relocalisation de populations et de la définition de la ville de l'an 2040.

Mais il faut aussi rappeler à la population que le monde entier ne migre pas : 200 millions de personnes – 2 à 3 % de la population mondiale – dont un peu moins de la moitié vont vers le Nord.

Responsabilité et pédagogie - mais aussi vigilance et fermeté dans les principes.

C'est pour cela aussi que nous sommes réunis. Ne baissons pas la tête devant les attaques répétées contre les libertés individuelles, contre les amalgames meurtriers. Et la meilleure manière de ne pas baisser la tête c'est de renforcer le rôle de la société civile. Cela suppose que nous soyons plus coordonnés, plus enclins à trouver des axes de travail stratégique communs. Je n'ignore pas évidemment que nous avons des institutions, des parlements démocratiquement élus, et je connais la réponse qui nous est souvent opposée : « Nous n'avons pas besoin des avis de la société civile, elle est déjà représentée au Parlement ». Je suis évidemment très respectueux des processus et des institutions démocratiques, mais je pense que nous avons en permanence à les éclairer de notre savoir-faire sur le terrain, de notre bon sens, de notre expertise. Et quand une porte se ferme, il faut que nous ayons la capacité collective de la ré-ouvrir.

De ce point de vue, le processus qui préside à la constitution d'un bureau d'asile européen commun à La Valette, et dont parlait Cecilia Malmström ce matin, est assez exemplaire du climat actuel. La société civile est pour l'instant confinée à la périphérie, et sa consultation relève de la pure forme. Ce n'est pas acceptable.

Je pense que vous en êtes tous convaincus, et notre réunion d'aujourd'hui le montre : en pleine contestation sur le modèle de solidarité inter-générationnelle, vous avez trouvé l'énergie, si j'ose dire, de participer activement à cette nouvelle journée de débats.

Je ne remercierai jamais assez l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette réussite : le Conseil de l'Europe, l'association Thémis, nos amis du Pas-de-Calais, de Paris, du Calvados, nos partenaires italien et grec du projet européen, les intervenants et les personnalités expertes qui ont bien voulu se joindre à nous.

Et puis, je voudrais saluer la formidable énergie de notre ami Claude Roméo, qui a été l'architecte de cette rencontre.

En somme ce qui nous rassemble est simple : la France, les Etats européens doivent respecter leurs engagements internationaux, au premier desquels figure le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette convention nous oblige tous. En conclusion dans quelques minutes je vous proposerai une déclaration commune.

Mais avant cela, permettez-moi de dire un mot sur la situation particulière de mon pays. Nous sommes dans l'attente, en matière de protection de l'enfance et particulièrement de prise en charge des mineurs isolés étrangers, depuis plus d'une dizaine d'années, d'une politique cohérente qui dise qui fait quoi, et avec quels moyens. Qui organise la solidarité entre les territoires, qui veille à une répartition équitable de la charge financière. De nouvelles répartitions interministérielles semblent se dessiner mais à égalité de moyens. Nous verrons le moment venu ce qu'il faut penser de cette réforme administrative. Mais je veux ici lancer un appel aux représentants des collectivités territoriales, responsables des politiques de protection de l'enfance. Vous faites déjà beaucoup ; ensemble nous pouvons sans doute faire mieux. Ce n'est pas toujours une question d'argent. Ce n'est pas simplement une question d'argent. Mais aussi de connaissance d'un problème complexe où le droit est proliférant, abscons et doit être rendu à sa destination première : protéger les personnes et les plus faibles d'entre nous, les enfants.